

## QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

La S2TMD offre une myriade de possibilités d'études supérieures et d'insertions professionnelles en particulier dans les différents domaines du spectacle vivant (médiation culturelle, enseignement, gestion de spectacle, régie, interprétation, création, mise en scène, marketing, communication, etc.).

Les bacheliers S2TMD qui aspirent à devenir musiciens-interprètes, comédiens ou danseurs poursuivent principalement leurs études en conservatoire.

Certains d'entre eux peuvent tenter le concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris ou de Lyon.

Ceux qui ont obtenu leur Diplôme d'Études Musicales (DEM), Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC), Diplôme d'Études Théâtrales (DET) ou leur Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) théâtre, musique, danse ou qui ont validé une classe préparatoire à l'enseignement supérieur peuvent préparer le Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école (3 ans d'études). L'Université, notamment de Poitiers, propose des licences arts du spectacle, musicologie, histoire de l'art... (en 3 ans après le bac), des licences professionnelles (en 1 an après un bac+2) et un Centre de Formation de Musicien Intervenant (CFMI). Au niveau master, de nombreuses universités proposent des parcours visant la médiation et la gestion culturelle, parcours pour lequel une formation S2TMD est un atout précieux.

De plus en plus d'universités permettent de préparer le DNSP en même temps qu'une licence, au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école. Les étudiants bénéficient d'un enseignement pratique plus solide et peuvent envisager de préparer ensuite le Diplôme d'État (DE), le Certificat d'Aptitude (CA) de professeur de théâtre, de musique ou de danse, ou encore le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).

## INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE

L'entrée en filière S2TMD implique de s'inscrire au conservatoire sur droits d'inscriptions. Ces droits d'inscriptions seront spécifiés chaque année par le conservatoire.

### CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

5, rue Franklin • 86000 Poitiers • 05 49 30 20 20  
<https://www.conservatoire.grandpoitiers.fr>  
Marie-Jean Guillemette • *Directrice du conservatoire*  
Stéphane Forlacroix • *Adjoint au directeur*

*Scolarité* : [conservatoire@grandpoitiers.fr](mailto:conservatoire@grandpoitiers.fr)  
*Référent filière* : [stephane.forlacroix@grandpoitiers.fr](mailto:stephane.forlacroix@grandpoitiers.fr)

### LYCÉE VICTOR HUGO DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

10, rue Victor Hugo • 86000 Poitiers • 05 49 41 39 22  
<http://lycee-victorhugo-poitiers.fr>

Frédéric Couturier • *Proviseur*  
Sandie Bescond • *Proviseure adjointe*

*Scolarité* : [ce.0860034v@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860034v@ac-poitiers.fr)  
*Référent filière* : [stephanie.blais@ac-poitiers.fr](mailto:stephanie.blais@ac-poitiers.fr)

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

- **À partir du 24 janvier 2022** : retrait des dossiers de candidature sur les sites du lycée et du conservatoire
- **Samedi 05 mars 2022** : journée portes ouvertes de 9h00 à 16h00 au lycée Victor Hugo
- **Mardi 22 mars 2022 - 18h00** : réunion d'informations en ligne (lien et informations sur les sites du lycée et du conservatoire)
- **Avant le mercredi 30 mars 2022** : retour des dossiers de candidature au secrétariat du lycée Victor Hugo
- **Semaine du 11 avril 2022** : tests d'admission au conservatoire
- **Fin mai 2022** : résultats d'admission

## CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE GRAND POITIERS

MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE

**VH** Lycée  
POITIERS  
**Victor Hugo**

# S2TMD

SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE,  
DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

GRAND POITIERS  
Communauté urbaine  
[grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr)

## POUR QUI ?

La série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse s'adresse aux élèves motivés, qui envisagent de s'orienter vers les nombreux métiers de la **création artistique**, du **spectacle vivant**, ou encore de **la gestion** et de **la médiation culturelles**. Pour la musique et la danse, cela suppose qu'ils soient déjà engagés dans un parcours de formation artistique exigeant. Pour le théâtre, ils peuvent être débutants dans cette pratique.

## QUELLES COMPÉTENCES ?

Les enseignements de spécialité de la série S2TMD permettent aux élèves d'**approfondir leurs compétences artistiques**, qu'il s'agisse des **techniques** de leur art ou de sa **culture**. En classe de 1<sup>ère</sup>, un enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de **découvrir les réalités du monde professionnel** auquel ils aspirent. En complément de ces spécialités, les enseignements généraux de tronc commun garantissent une formation générale solide et équilibrée permettant d'envisager sereinement un large spectre d'études post baccalauréat.



## QUELLES SPÉCIFICITÉS ?

De la seconde à la terminale, des **aménagements d'emploi du temps** permettent aux élèves suivant cette filière de concilier formation scolaire et formation artistique dans de bonnes conditions.

Ces aménagements favorisent ainsi **un travail technique et artistique soutenu**, que ce soit dans le cadre des enseignements spécifiques à cette filière ou bien dans celui de compléments de formation suivis au conservatoire.

## QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les cours de musique, de théâtre ou de danse sont dispensés par **une équipe pédagogique associant professeurs du lycée et du conservatoire**. Selon des équilibres variables tenant compte des spécificités de chaque art, les enseignements de spécialité associent les travaux techniques, les situations de pratique individuelle et collective, l'analyse chorégraphique, musicale ou théâtrale, l'histoire de l'art étudié en lien avec les autres arts, les démarches de création, improvisation, composition. L'ensemble est réuni par des **champs de questionnement transversaux** engageant les élèves dans **des projets communs mêlant les trois domaines artistiques** - théâtre, musique et danse.

### L'INTERNAT

Les élèves peuvent être accueillis au Lycée Victor Hugo comme internes, demi-pensionnaires ou externes. L'internat (garçons et filles séparés, en chambre individuelle) permet l'hébergement et la restauration (matin, midi et soir) du lundi matin au vendredi après la fin des cours.

## QUELLE RÉPARTITION PAR MATIÈRE ?

	Classe de seconde	Filière S2TMD	
	Option Culture et Pratique artistique	Classe de Première (ouverture en septembre 2022)	Classe de Terminale (ouverture en septembre 2023)
Mathématiques	4h00	3h00	
Français   Philosophie	4h00	3h00 de français	2h00 de philosophie
Langues Vivantes	5h30	4h00	
Histoire - Géographie	3h00	1h30	
Éducation physique et sportive	2h00	2h00	
Enseignement moral et civique	30min (18h à l'année)	30min (18h à l'année)	
Physique - Chimie	1h30		
Sciences et vie de la terre	1h30		
Sciences économiques et sociales	1h30		
Sciences numériques et technologique	1h30		
Économie, droit et environnement du spectacle vivant		3h00	
Enseignement de pratique artistique (théâtre, musique, danse)	6h00	5h30	7h
Culture et sciences du Théâtre, de la Musique ou de la Danse		5h30	7h